

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

à savoir



**A.P.E.
Groupe du Mont**

Le 13 avril dernier, nous avons eu le plaisir de rencontrer Mme Eva Appert pour nous présenter la méthode "Parents efficaces" de M. Thomas Gordon. Méthode de communication pour une relation encore meilleure entre parents et enfants, ou entre adultes.

38 personnes sont venues à cette séance d'information au cours de laquelle nous avons pu mettre en pratique certains exemples de la vie de tous les jours. 15 personnes se sont inscrites à ce jour pour suivre les cours qui auront lieu durant les mois de mai et de juin.

Vertiges

Nous invitons tous les parents, éducateurs et toutes personnes intéressées à venir le 13 juin 1989 à 20 h. 15 au Foyer de la Grande salle du Petit-Mont, pour

exposé · film · débat

présenté et animé par Madame A.-C. Ménetrey de l'Institut Suisse de Prophylaxie de l'Alcoolisme et des Toxicomanies. Le film de fiction "Vertiges" est centré sur la notion du risque (risque sportif, risque professionnel, risque de dégradation du cadre affectif). Il ne parle ni d'alcool, ni de drogue. Ce n'est ni un documentaire d'information, ni un film didactique. Il est fait pour servir d'amorce à une discussion de groupe; l'objectif poursuivi est donc de montrer que les consommateurs de drogues n'ont pas le monopole des comportements à risques, mais que ceux-ci sont présents dans notre propre vie. Ce film devrait ainsi permettre de réfléchir à ce que sont les "bons" et les "mauvais" risques... Nous espérons vous rencontrer à nou-

veau nombreux à cette conférence.

*Pour votre comité
Mivelaz Blaise
Ch. du Tessin 13*

Ville de Lausanne, service des eaux

En cas d'accident sur le réseau de distribution d'eau de boisson, fuites ou ruptures de conduite, les appels doivent être adressés à:

S.I. Lausanne, téléphone 43 81 11
En dehors des heures de bureau,
tél. 33 52 04.

Direction des S.I.

Service d'aide familiale Le Mont-Cugy

Mlle Ursula Lüdi, notre aide familiale, que vous remercions pour tous les services rendus, ayant démissionné, nous sommes à la recherche d'

une aide familiale diplômée

avec entrée en fonction en juin 1989, ou à convenir. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Mlle Albine Gillabert, rte de Lausanne, 1052 Le Mont, tél. 32 08 51.

Appel

Terre des hommes
Secrétariat central
En Budron C
1052 Le Mont-sur-Lausanne

recherche en permanence des personnes bénévoles qui, selon leur disponibilité, peuvent contribuer, même modestement, à l'aide directe aux enfants en détresse dans le monde entier.

Pour connaître les besoins du siège du Mouvement au Mont-sur-Lausanne et pour toute information sur le fonctionnement de Terre des hommes, contactez Pascal Pittet, au tél. (021) 33 63 36 ou écrire à l'adresse précitée.

Terre des hommes

1944 - 1994

Dans 5 ans, nous serons certainement plusieurs à fêter notre 50^e anniversaire ! Si nous voulons nous retrouver à cette occasion, il est grand temps de nous mettre à l'ouvrage. Songeriez-vous à la mise sur pied d'un Groupe de Contemporains, pour le Mont, de l'année 1944 ?

Si oui, rendez-vous au Foyer de la Grande salle, pl. du Petit-Mont, le mercredi 21 juin 1989, dès 19 heures.

Messieurs, à bientôt !

Classe 44/1 membre

municipalité

Police

Le chien est considéré comme le meilleur ami de l'homme, d'une grande fidélité à l'égard de son maître. C'est un compagnon, un gardien, Pour toutes ces raisons, le maître doit avoir des égards pour cet animal et l'éduquer de façon qu'il ne soit pas le mal aimé des voisins à cause de ses aboiements, des crottes qu'il peut généreusement distribuer à ceux qui ne les désirent pas, des dégâts qu'il peut causer à la propriété d'autrui.

L'article 35 du règlement de police dit: "Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, ainsi qu'à l'intérieur des parcs et promenades publics et dans les cultures, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.

La Municipalité détermine les lieux et les locaux dont l'accès est interdit aux chiens".

De nombreuses plaintes et remarques ont été adressées à la Police municipale, raisons pour lesquelles j'invite tous les propriétaires de chiens à se

conformer à ce règlement et à ne pas oublier que ce sont les abus qui amènent des restrictions qui peuvent être évitées par une discipline librement consentie.

M. Guex, municipal

Ordures ménagères

Depuis la mi-avril, nos ordures ménagères sont acheminées à l'usine Catre à Moudon. Cette usine, inaugurée tout récemment, est la première au monde à traiter écologiquement et recycler les ordures ménagères. Celles-ci sont transformées en granulés pouvant remplacer dans certains cas du tout-venant ou être incorporés dans la fabrication de briques, dalles, bétonnage, etc.

Pour donner à ce nouveau système le plus de chance de réussite, les gazons, les tailles d'arbres, le verre ne doivent pas être déposés dans les sacs des ordures ménagères.

Pour ces trois catégories, notre Commune dispose de ramassages organisés.

1. Déchets de tonte de gazon, feuilles mortes.

La Municipalité, d'entente avec M. Hervé Menétrey, propriétaire au ch. de la Viane a construit deux fosses de compostage d'un volume de 1100 m³. Celles-ci sont conformes à la loi sur la protection des eaux.

Ces déchets de gazon et de feuilles mortes seront conditionnés et transformés en composte qui sera utilisé pour l'agriculture.

Ces nouvelles installations sont ouvertes de 8 h. à 20 h. les jours ouvrables.

Les emballages, les branches, les pierres ne doivent en aucun cas être déversés dans les fosses.

2. Déchets de taille d'arbres et de haies.

Pour cette catégorie de déchets, la prise en charge fonctionne bien.

Nous vous recommandons de vous conformer aux jours et heures d'ouverture figurant sur le calendrier de ramassage des ordures ménagères et déchets divers, qui vous est remis au début de chaque année.

3. Verre

La prise en charge des verres perdus est organisée dans notre Commune depuis de nombreuses années; 6 bennes sont à disposition des utilisateurs. Tous les détails concernant ce ramassage figurent également sur le dit calendrier.

Bois de feu

Nous avons à disposition des amateurs de bois de feu ou de cheminée environ 70 stères. Il s'agit de hêtre et de frêne de premier choix entreposés pour la plupart en bordure de route, donc accessible aux voitures.

Le prix de vente est fixé entre Fr. 60.- et Fr. 70.- le stère.

Nous vendons également, à bas prix, du bois de sapin provenant des coupes d'éclaircie.

Les commandes peuvent être faites directement auprès du Municipal des forêts, tél. 33 22 02.

reflets du législatif

Séance du 13 mars

Ce 13 mars dernier, le Conseil communal s'est réuni pour la première fois à l'occasion de la dernière année de la législature en cours. En effet, les élections communales pour la législature 1990-1993 auront lieu cet automne déjà.

En début de séance, le Président du Conseil, M. Daniel Grosclaude, en présence de la Municipalité in corpore, a rendu hommage à M. Auguste Jost décédé le 20 février dernier, après avoir siégé 22 ans au Conseil communal, où il fut élu lors des élections communales de 1965. M. Auguste Jost fit partie de nombreuses commissions où chacun aura relevé ses rapports fouillés et son souci des détails. Ses propos courtois, sa curiosité toujours en éveil faisaient de M. Jost un conseiller avec lequel il faisait bon s'entretenir.

Le Conseil a ensuite élu Mme Danielle Girardet à la commission de gestion en remplacement d'un conseiller démissionnaire, puis MM. Jean-Edouard Burri, Emile Cuérel et Jean-Pierre Grand, membres suppléants. La commission de gestion 1989 fonctionnera dans la composition suivante:

- Mme Danielle Girardet, MM. Michel Fleury, Pierre Bocion, Pierre Barras, Roger Rigo, Jean Golay et Raymond Annen, ainsi que les trois suppléants nouvellement élus.

M. Gérald Noverraz a été désigné comme membre de la commission de recours en matière d'informatique communale en remplacement d'un poste devenu vacant. M. Daniel Nussli y a été nommé membre suppléant.

Le Conseil a ensuite décidé de maintenir à 70 le nombre des conseillers communaux pour la législature 1990-1993.

Mme Michèle Genier, MM. Michel

Mattenberger, Gaston Amaudruz et Raymond Bourgoz ont "planché" sur la question de la détermination du nombre de conseillers qui pouvait varier de 55 à 70 personnes pour notre Commune. Une modification partielle de la Loi sur les communes tenant compte de la difficulté de certaines communes à maintenir le nombre de conseillers en cours de législature, a incité M. Michel Haldy, député, à déposer une motion permettant ainsi aux communes de définir avec plus de souplesse le nombre de leurs conseillers. Jusqu'à ce jour, le nombre d'habitants déterminait celui des membres du Législatif. En ce qui concerne notre Commune l'activité débordante de notre Municipalité nécessite la constitution de nombreuses commissions ad hoc en plus des commissions permanentes, de sorte qu'une diminution du nombre de conseillers les aurait indiscutablement surchargés. De l'avis général, la présence de 70 personnes au Législatif permet encore une bonne représentation socio-économique de notre population.

MM. Paul Kart, Gérald Noverraz, François Corbaz, Raymond Annen et Pierre Cuche se sont penchés sur le projet de modernisation des installations du stand de tir ainsi que sur l'octroi d'un crédit de Fr. 165'000.-. Sur la base d'un projet très soigné et très technique établi par notre Municipalité, et plus particulièrement par M. Jean-Jacques Belet qui a su s'entourer de spécialistes, le Conseil a été convaincu que cette modernisation apportera une sensible amélioration aux nuisances induites par les tirs, qui du reste n'ont jamais lieu le dimanche. Des mesures d'immission de bruit in situ ont été effectuées dernièrement. Et confirment les propos des auteurs du projet, de sorte qu'avec l'appui de la commission des finances le Conseil a approuvé le projet et mis un crédit de Fr. 1650'000.- à disposition de notre Exécutif. Au cours des débats, MM. Francis Chabloz et Daniel Nussli se sont préoccupés particulièrement des questions de l'impact de ce sport en zone de détente ainsi que de la sécurité à proximité du stand lors des tirs.

Une motion signée par 25 membres du Conseil communal a été déposée. Elle concerne la desserte de notre Commune par les transports publics de la région lausannoise. Son but est de demander à la Municipalité de rapporter par voie de préavis sur ses dernières appréciations en matière de desserte de notre Commune par les TL et sur les améliorations sensibles envisageables dans un proche avenir. Le Conseil communal a approuvé

cette motion et l'a transmise à la Municipalité.

M. le Syndic a informé le Conseil que le débat sur le plan d'affectation des sols ne pourrait pas avoir lieu avant le fin de l'année car d'une part les lenteurs administratives étatiques freinent l'ardeur de notre Municipalité et que d'autre part la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire nécessite une révision de notre Règlement sur les constructions, particulièrement en ce qui concerne la suppression des possibilités de transformer des fermes situées dans la future zone agricole, mais non rattachées à un domaine. Il est à relever que notre plan directeur n'a pas encore été ratifié par le Conseil d'Etat, les plans remis n'étant pas acceptables lorsqu'ils ne sont pas toités !

M. Schmutz, municipal des travaux, a fait état des difficultés rencontrées dans 3 dossiers importants. Le premier concerne le plan de quartier du Cramp des Merles, mis en chantier en 1981 et qui après la toute récente approbation définitive par le Conseil communal est l'objet de recours auprès du Conseil d'Etat de la part des propriétaires situés le long du chemin de Sauvabelin. Le second traite de l'aménagement du carrefour de Coppoz qui doit permettre d'écouler le trafic croissant, compte tenu des riverains qui souhaitent une réduction des nuisances ainsi que du projet de la route de contournement qui n'a pas été abandonné à long terme. Cette situation complique le choix du volume des investissements à réaliser dans ce carrefour.

Le troisième concerne la zone de Budron où les accès depuis la route communale sont dangereux. Des études réalisées avec la collaboration de spécialistes ont montré que lorsque la zone industrielle sera pleine, 10'000 trajets véhicules/jour nécessiteront de diminuer le nombre des tourne-à-gauche et de créer 2 ou 3 accès principaux à Budron, où les circulations internes devront être réaménagées à l'aide de sens uniques. Du reste l'Etat a fait opposition récemment à un projet situé dans la zone nord de Budron (H), prétextant la mauvaise qualité des accès. Afin de solutionner ce problème notre Municipalité a mis à l'enquête un projet de circulation par le chemin de Longeraie, en désaffectant la partie nord du chemin de Budron H. L'Etat a retiré son opposition mais une trentaine de personnes concernées par ce projet s'y sont opposées. Etudes des cas et dialogues avec tous les partenaires permettront à notre Municipalité de régler cette situation. Cela prendra tout de

même du temps, d'autant plus que notre Exécutif projette encore un trottoir le long de la RC ainsi que la suppression d'un virage dangereux qui mène à Cugy. Ces réalisations se feront avec la participation de l'Etat qui nous avait fait des promesses lors du report à une échéance plus lointaine du projet de la route de contournement. M. Schmutz a conclu en relevant que notre Exécutif devait dans le domaine des aménagements routiers, davantage faire preuve du sens du compromis, d'endurance et de ténacité que d'esprit de pionnier !

Séance du 17 avril

Le Conseil communal était convoqué le 17 avril dernier. Il a siégé sous la présidence de M. Daniel Grosclaude en présence de la Municipalité in corpore. Les objets portés à l'ordre du jour n'ont pas suscité de grands débordements oratoires bien que l'Assemblée fût attentive et les documents préparés par notre Exécutif précis et concis comme d'habitude.

Le Président a tout d'abord procédé à l'assermentation d'un nouveau conseiller communal en la personne de M. Daniel Bovey, qui succède à M. Auguste Jost récemment décédé.

Une commission ad hoc composée de Mme Daniëlle Girardet et de MM. Claude Amaudruz, Eric Chabloz, Bernard Gleyre et Daniel Nusslé ainsi que le commission des finances ont donné un avis favorable à la réalisation de deux collecteurs séparatifs, l'un au Petit-Mont entre la rue du Village et l'Auberge communale et l'autre entre le chemin de Bellevue et la route de Cugy. Le financement de ces réalisations est assuré par le compte des réserves pour les canalisations et égouts pour des montants respectifs de Fr. 220'000.- et de Fr. 215'000.-. Ce compte est encore au bénéfice d'un solde de Fr. 184'884.75.-. Le Conseil a suivi les propositions des commissions.

A la suite du rapport de la commission où siégeaient Mme Michèle Derron et MM. André Bonzon, Jean-Claude Corbaz, Claude-Henri Blanc et Jean-Edouard Burri, le Conseil a accordé la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne à Mme M. Karel Tomsa ainsi qu'à leur fille Michèle.

Au chapitre des propositions individuelles Mme Nadine Gaillard a questionné la Municipalité au sujet de ses intentions relatives au parrainage d'un village roumain. Notre Syndic, M. Jean-Pierre Carroz répondra lors d'un prochain Conseil à cette question.

Le secrétaire du Conseil: B. Salchli

paroisse du Mont

Vivre sa vie

Entretien avec le Président du Conseil de Paroisse.

Q: – *Vous avez annoncé que votre Conseil allait innover en organisant une série de manifestations nouvelles au Mont. Qu'en est-il ?*

R: – En effet, nous avons pris conscience, il y a plus d'un an, d'un besoin pour notre Paroisse de mieux s'affirmer au sein de la vie montaine. Nous ne sommes plus au temps où il suffisait de rester sur le seuil de l'église pour accueillir les fidèles le dimanche matin.

Q: – *Vous envisagez donc de sortir de l'église et de visiter chaque ménage ?*

R: – Cela n'est malheureusement pas possible, vu la grandeur de la Commune et du fait que nous devons accueillir chaque année de nombreux nouveaux foyers. Par contre, nous voulons donner l'occasion à chacun de se rencontrer et de profiter, durant 10 jours, d'un programme de manifestations très riche pour nouer ou renouer des contacts. Nous allons monter une tente dans la cour du collège du Mottier du 25 mai au 4 juin. Nous organisons 26 manifestations diverses; cela va de la soirée rock à la pause-café matinale pour les mamans qui amènent leurs enfants à l'école, en passant par une série de soirées très variées qui nous permettront d'entendre chaque fois une personnalité marquante.

Q: – *Pourquoi ne pas utiliser la salle de paroisse ou la grande salle ?*

R: – La tente, élément mobile par excellence, doit inviter chacun à profiter du passage d'une série d'animateurs ou de conférenciers. Le fait d'être un lieu neutre et temporaire démontre ainsi que, comme le cirque, il est ouvert à chacun, sans appartenance spécifique à telle ou telle communauté. La nature du lieu choisi, permet aussi bien d'y recevoir des groupes de jeunes, de passer un film, d'ouvrir des discussions sur les thèmes de l'handicap ou de l'expression corporelle, d'écouter des orateurs ou d'organiser, pour la première fois une soirée bilingue à l'intention des nombreux suisses alémaniques du Mont ou des

environs. Vos lecteurs trouveront le programme complet encarté dans ce journal.

Q: – *En effet, voilà du nouveau. Mais quel rapport avec la vie paroissiale ?*

R: – Lorsque vous demandez à un Vaudois s'il est croyant, il vous répond en général: "Oui, je crois en Dieu mais je n'ai pas besoin qu'on me fasse la morale". Or, nous voulons bien montrer que ce n'est pas notre but.

Le fait d'organiser des rencontres hors de nos locaux paroissiaux et d'offrir à toute la population des soirées, des après-midi, des matinées intéressantes et attractives, démontre que nous sommes à la rencontre de l'autre.

Espérons que cette fois "Les autres" auront aussi à cœur de nous rencontrer.

on nous informe

Du nouveau ...

Si vos pas vous conduisent Place du Petit-Mont, vous y découvrirez la Boutique Plus nouvellement installée. Poussez la porte. Dans un cadre sympathique et détendu, vous trouverez une mode féminine, actuelle. Décontracté ou plus habillé, un vaste choix vous est proposé.

Un accueil personnalisé vous permettra de choisir en toute tranquillité.

Heures d'ouverture:

du mardi au vendredi de 14 h. à 18 h.
Place du Petit-Mont 2, tél. 32 34 46.

Zanchi Vins de Lausanne au Mont-sur-Lausanne

Cette société qui vient de s'installer au chemin du Rionzi est en fait une ancienne maison lausannoise.

A l'époque, entreprise familiale, Zanchi Vins est devenu - depuis les années 30 - l'un des plus grands importateurs de vins étrangers. Particulièrement d'Espagne, de France, d'Italie, du Portugal... mais aussi du monde entier.

Zanchi Vins s'est créé, au fil des années, une grande notoriété dans les milieux professionnels. C'est justement cette notoriété qui a conduit la Maison Orsat à acquérir l'entreprise en 1982 pour conditionner des vins étrangers en parallèle à sa propre production.

Les événements de 1987 ont amené la nouvelle direction d'Orsat à céder Zanchi Vins SA au groupe Sibra. Nou-

veau propriétaire dès le 1^{er} janvier 1988. C'est M. Werner Ruegg, patron des sociétés de négoce et de l'important secteur vins du groupe fribourgeois, qui en est l'actuel président. Et sous la direction de M. Paul Bujard, la société reste une entité indépendante.

Au nombre des principaux importateurs du pays, Zanchi Vins SA ne s'adresse exclusivement qu'au négoce suisse des vins et à la distribution.

*Paul Bujard
directeur*

«En direct» du siège de Terre des hommes

«Terre des hommes, en Budron C, 1052 Le Mont-sur-Lausanne». Chaque jour, des quatre coins du monde, un abondant courrier arrive à cette adresse, en provenance des pays parmi les plus "chauds" de l'actualité (Liban, Bangladesh, Ethiopie, Mauritanie, Brésil, etc...) mais aussi de pays qui sont presque "oubliés" par les médias (Bénin, Népal, Equateur, Colombie, etc...). Les messages qui arrivent au Mont et qui sont envoyés par les 2000 collaborateurs de Terre des hommes qui travaillent dans une trentaine de pays ont une caractéristique bien spécifique: ils évoquent tous les nombreuses situations de détresse dont sont victimes, partout dans le tiers monde, des centaines de milliers d'enfants.

Des exemples, il y en a tant. Tous révélateurs de la misère enfantine, mais aussi chargés d'espoirs puisqu'une aide, même modeste, voire simplement une présence, suffit souvent à redonner le sourire à un enfant, à lui permettre de mener une vie plus décente. Mentionnons quelques situations extraites du courrier du jour.

Au Brésil

Françoise, ressortissante vaudoise qui, depuis de nombreuses années, travaille comme déléguée de Terre des hommes au Brésil, nous envoie un rapport sur le fonctionnement d'un programme «parmi une dizaine d'autres dans ce pays» qui a été ouvert en faveur des enfants des rues à Fortleza, dans le Nord-est brésilien. Des enfants qui, par centaines, vivent dans la rue et de la rue. Ils pratiquent diverses formes de négoce pour gagner les quelques piécettes qui leur permettent de survivre. Mais déjà, à douze, treize ou quatorze ans, les pires fléaux les menacent ou les rongent: la drogue, la prostitution, la délinquance. A force de patience et de disponibilité, Françoise est parvenue à gagner la confiance de ces écorchés vifs. Au centre de Terre des hommes, ils béné-

ficient maintenant de soins médicaux, d'une aide sociale et scolaire, mais surtout d'un encadrement, d'une oreille en permanence à l'écoute de leurs grandes peines ou de leurs petites joies.

Au Liban

Fabienne et Gioia, deux Romandes qui ont la lourde responsabilité de gérer plusieurs programmes dans un Liban à feu et à sang, nous écrivent de Chypre où elles attendent impatiemment une accalmie pour retourner dans un pays qui compte tant de familles victimes d'une guerre qui n'en finit pas. Au jour le jour, elles s'efforcent de parer au plus pressé, d'apporter l'aide la plus urgente, dans toutes les régions du pays. Mais dans un tel contexte, les opérations apparemment les plus simples exigent des trésors de débrouillardise et d'engagement. Elles nous apprennent que, heureusement, après moult opérations tentées depuis Le Mont par l'équipe du service de la logistique et sur place par nos équipes, le containers rempli de lait en poudre envoyé depuis l'Europe, est enfin arrivé à destination, plus précisément à Saïda, dans le sud du Liban, où ont afflué des milliers de familles qui ont fui les bombardements. Une goutte dans l'océan de misère qui frappe la population libanaise. Une aide qui, pourtant, sera précieuse, peut-être même vitale pour les enfants les plus nécessiteux.

En Mauritanie

Vincent et Marie-Pierre, délégués en Mauritanie, nous relatent quotidiennement les effets désastreux des troubles ethniques qui ont fait rage dans la capitale Nouakchott. Là-aussi, il faut faire face à l'urgence d'une situation qui évolue d'heure en heure. Décisives a été prise de donner suite à l'appel lancé par le gouvernement aux organisations non gouvernementales qui travaillent sur place: nos équipes médicales se sont mises à disposition pour collaborer avec les autorités sanitaires du pays.

Le même combat depuis 30 ans

Trois exemples d'une actualité chaque jour brûlante. D'un combat qui est le même depuis trente ans, depuis que, un jour de novembre 1959, un homme, Edmond Kaiser, a été bouleversé par le sort de dizaines de milliers de petits Algériens et décida de lancer une opération pour les arracher à la guerre et à la faim. Car c'est bien à ça que doit servir Terre des hommes: apporter une aide directe au plus grand nombre d'enfants malades, infirmes, blessés, malheureux, affamés, orphelins, abandonnés. Avec le concours financier indispensable de

milliers de donateurs en Suisse qui soutiennent la cause des enfants les plus déshérités.

"Les 4 coins du Mont" ouverts aux appels des enfants des 4 coins du monde: dans les prochaines éditions, nous vous informerons de manière plus détaillée sur les actions menées par Terre des hommes. Mais d'ores et déjà nous répondrons volontiers à vos demandes. Ecrivez-nous ou venez nous voir. L'équipe du siège de Terre des hommes sera heureuse de répondre aux sollicitations de tous les habitants du Mont.

Terre des hommes
Service de l'information

le conseil du vétérinaire

Santé préventive: Quels facteurs faut-il prendre en considération ?

1. L'habitat

Il est important de donner à l'animal, quelle que soit son espèce, un espace vital suffisant et approprié.

2. L'hygiène

Il faut distinguer d'une part, l'hygiène corporelle et d'autre part, l'hygiène de vie.

L'hygiène corporelle comprend l'entretien du pelage, le contrôle régulier des oreilles et des dents, le déparasitage externe ou interne lorsque cela est nécessaire.

L'hygiène de vie consiste à sortir les chiens régulièrement, fournir aux chats d'appartement des caisses propres, veiller à ce que les bouches des cages des petits animaux soient changées assez souvent. A ce propos, il faut savoir que plus l'espace est petit, plus souvent il faut changer la litière.

L'alimentation fait également partie de l'hygiène de vie. Une nourriture équilibrée et adaptée aux besoins physiques et à l'âge de l'animal joue un rôle considérable dans la prévention des maladies.

3. Le climat psychologique

L'ambiance dans laquelle vit un animal n'est pas de moindre importance, plus particulièrement pour les chiens et les chats. En effet, toute perturbation psychique entraîne une prédisposition aux maladies et aux accidents.

4. Les vaccinations

Il va de soi qu'une vaccination de base correcte et des rappels réguliers constituent un facteur de pré-

vention efficace contre des maladies contagieuses.

Dr L. Walter

félicitations

Coupe vaudoise de circulation, Palais de Beaulieu, mercredi 22 mars 1989.

Organisée chaque année dans le but d'encourager l'éducation routière, cette finale a réuni 117 écoliers venant de toutes les parties du canton. Ils ont dû subir tout d'abord un test théorique, puis ils ont enfourché un vélo pour l'épreuve pratique, un gymkhana comportant plusieurs difficultés. Le champion absolu, qui a fait zéro faute aux deux disciplines, fait rarissime, est un élève de Renens, Carlos Garcia, qui gagne la Coupe ACS/TCS sur laquelle son nom sera gravé. Cette coupe est remise chaque année en compétition, mais reste exposée dans les locaux de la gendarmerie ou de la police de Lausanne. Le vainqueur en reçoit cependant une copie qu'il peut conserver.

Le classement des suivants s'établit ainsi:

- | | |
|---------------------|---------------|
| 2. Lambert Jérôme | Lausanne |
| 3. Gardiol Antoine | Payerne |
| 4. Bresson Yves | Morges |
| 5. Petermann Luc-A. | L'Abergement |
| 6. Escher Terence | Château-d'Oex |
| 7. Forestier David | Thierrens |
| 8. Moulin Cédric | Ollon |
| 9. Suter Andréas | Cheseaux |
| 10. Bonard Aline | Le Mont |



Cette année deux vélos ont pu être distribués, respectivement au garçon et à la fille ayant obtenu les meilleurs

résultats. Ce sont donc Carlos Garcia et Aline Bonard qui sont les heureux gagnants.

Les 8 meilleurs candidats de chaque secteur recevront un bulletin d'inscription pour la Coupe scolaire suisse qui se déroulera à La Chaux-de-Fonds les 16 et 17 juin 1989.

Police Cantonale
Service de presse

nos sociétés

Union Instrumentale

Lors de son Assemblée générale du 21 avril dernier, l'Union Instrumentale a notamment arrêté son programme d'activités pour 1989 et nous avons le plaisir de vous en communiquer quelques dates essentielles:

Samedi 20 mai: participation à la Foire de mai.

Dimanche 28 mai: 25^e Amicale des Musiques de la Haute-Broye, à Oron-la-Ville.

Vendredi 9 juin: Kermesse Paroisse catholique Saint-Amédée, Bellevaux-Le Mont.

ainsi que trois concerts populaires auxquels nous convions les habitants du Mont:

Vendredi 16 juin: "Les Planches" (préau collège)

Vendredi 23 juin: Le Grand-Mont (Centre commercial)

Vendredi 30 juin: "En Martines" (Cour imm. N° 62)

Dimanche 2 et lundi 3 juillet: Fête bisannuelle des Abbayes Réunies.

Mardi 1^{er} août: Fête Nationale.

Nous pouvons par ailleurs annoncer notre prochaine Soirée annuelle, d'ores et déjà fixée au samedi 20 janvier 1990.

De plus, l'Union Instrumentale s'est proposée pour organiser la 122^{ème} assemblée des délégués de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises (SCMV), au Mont, le dimanche 25 mars 1990. Par avance, nous tenons à remercier celles et ceux qui pourraient être appelés à collaborer au succès de cette importante manifestation.

Tout ceci tend à prouver, s'il en est encore besoin, que l'Union Instrumentale est bien vivante, active et apte à assumer diverses prestations, à la satisfaction de notre population, de nos membres supporters et amis.

Merci et à bientôt !

Le Comité

Des changements au Tennis-Club "Le Châtaignier"

L'Assemblée générale annuelle du Tennis-Club "Le Châtaignier" a élu le 14 mars 1989 un nouveau comité dont la composition est la suivante:

Président: M. Fabio Lanfranconi

Vice-président: M. Roger De Bluts

Trésorier: M. Jean-Philippe Debely

Secrétaire: Mme Nicole Gugger

Secr. comité: M. André Fluckiger

Com. technique: M. Hubert Milon

Comptable: M. Pierre-Alain Barras

Les nouveaux membres, à savoir Messieurs Lanfranconi, Milon et Barras remplacent respectivement M. Auguste Wieland, président démissionnaire, M. Eric Rihs, président de la commission technique, et M. Armand Favre, comptable.

M. Auguste Wieland se retire par suite d'une promotion professionnelle. Il a été durant 10 ans l'initiateur d'une idée, puis le témoin de la réalisation de cette idée ayant abouti à la constitution d'un club de plus de 400 membres pratiquant le tennis dans l'amitié, la simplicité et la sportivité. Il a jugé utile de passer le témoin à M. Fabio Lanfranconi, un membre très actif de notre club, et qui continuera à animer avec le nouveau comité la vie sportive du Tennis-Club "Le Châtaignier". M. Eric Rihs a assuré avec une très grande compétence la présidence de la commission technique jusqu'à présent et nul doute que M. Hubert Milon ne reprenne le flambeau pour continuer cette pépinière de jeunes champions qu'est le Tennis-Club "Le Châtaignier. Quant à M. Pierre-Alain Barras, il mettra autant de compétence que M. Armand Favre à la tenue de la comptabilité du club, dont la situation financière est d'ailleurs extrêmement saine grâce à une politique de prix qui en fait un club très attrayant, mais ce n'est pas le seul attrait de notre club dont la halle permet de jouer sur 3 courts couverts en toute saison.

Les comptes, bien équilibrés, ont été vérifiés par Messieurs Schmalz et Schönenberger et le trésorier, M. Jean-Philippe Debély, a pu présenter à nouveau un budget parfaitement équilibré pour 1989.

Parmi les réalisations de 1988, il faut signaler un nouveau revêtement pour les 3 courts extérieurs sous forme d'une moquette "sablée" très agréable à fouler et qui épargne les articulations et les travaux habituels de remise en état tant à l'intérieur du club-house et de la halle qu'à l'extérieur. En 1989, le Tennis-Club "Le Châtaignier" alignera 3 équipes d'inter-clubs et poursuivra sa politique de for-

mation des juniors. La saison d'été 1989, qui débutera après Pâques, aura à nouveau une fréquentation élevée des courts. Il reste toutefois encore quelques places libres à ce jour (avis aux amateurs).

En fin de séance, M. Auguste Wieland a été ovationné, et acclamé président d'honneur du Tennis-Club "Le Châtaignier" et a reçu en présent une magnifique pendule de table, un cadeau prédestiné pour celui qui avait toujours su remettre les pendules à l'heure tout au long de sa longue carrière d'initiateur et de président du Tennis-Club "Le Châtaignier".

Une sympathique et agréable collation servie par nos nouveaux et sympathiques gérants, M. et Mme Ciardo, clôtura cette assemblée générale.

A. Fluckiger

de nos lecteurs

Dictons de juin

- L'esu de la Saint-Jean, enlève le foin et le froment.
- Fève fleurie, temps de folie.
- Juin larmoyant rend le laboureur joyeux.
- Pluie à la Trinité, récolte de moitié.

La pensée du mois

- Ne te hâte pas de punir, hâte-toi de comprendre.

Proverbe russe

Dictons de juillet

- Labour d'été vaut du fumier.
- Longue sécheresse, lac de vin.
- Année de groseilles, année de bouteilles.

La pensée du mois

- Paie le mal par le bien et tu prives l'homme méchant de tout le plaisir que le mal lui procure.

Léon Tolstoï

Recettes d'antan (1865)

Du porc rôti ...

On prend un morceau à volonté, tel que jambon, côtes, épaules, etc. (au jambon on fait des entailles carrées dans la peau) on le met en saumure pendant 10 à 15 jours dans du bon vinaigre avec des grains de genièvre, quelques feuilles de laurier et du poivre en poudre, et on le rôti au four-

neau. A mesure que la graisse en découle, on l'ôte et l'on y ajoute un peu d'eau et de vinaigre. Si l'on néglige d'enlever la graisse, elle se consume et se perd.

Sophie Culand

En bref

- Une parole donnée est toujours gratuite, ce qui coûte cher, c'est de la tenir.
- Celui qui écoute les ragots et y croit est un sot à craindre.
- En vieillissant, l'amélioration n'est pas toujours évidente.

Sophie Culand

Bon à savoir

- En ajoutant du gros sel à l'eau dont vous allez vous servir pour lessiver les murs de votre cuisine, vous verrez la pellicule de graisse et la buée se décoller beaucoup plus facilement.
- Soignez vous-même vos ongles cassants en leur faisant prendre régulièrement un bain d'une dizaine de minutes dans de l'huile d'olive tiède parfumée avec de l'essence de citron.
- Pour conserver leur fraîcheur à des légumes verts cueillis en grande quantité, enveloppez-les très serrés dans du papier journal.
- Un évier en inox retrouvera son brillant si vous le frottez avec un tampon de coton imprégné d'un peu d'huile de machine à coudre.

Sophie Culand

Dictons

- L'esprit ne se sème pas, pourtant il se cultive.
- Quand les mules seront sans vice, les chiens sans puce en juin et les couleuvres sans venin, les femmes seront sans malice.
- Acheter est meilleur marché que demander.

prochain journal

Parution

Fin juillet 1989.

Date limite du dépôt des articles

10 juillet 1989.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 32 00 03
